

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 22 septembre 2022**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 20
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 22 septembre 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 15 septembre 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, CHAPUS Josiane, MARTIAL Gilles, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme ROTHEA Céline donne pouvoir à M. BUGNET Jean-Marc, M LEVEQUE Guillaume donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, MME ROGNARD Evelyne donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Josèphe, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne-Marie, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. THEVENARD Stéphane

N°47-2022 – Avis sur la modification des statuts du SIGERLy

Annexe n°4 – Statuts du SIGERLy arrêtés en date du 25 mars 2022

Rapporteur : M. Michel CASTELLANO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1321-1 et L5221-2

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la dernière modification des statuts et des compétences du SIGERLy ;

Vu les courriers en date du 8 juillet et 20 juillet 2022 du Président du SIGERLy saisissant l'ensemble des membres du syndicat sur le projet de modification statutaire ;

Conformément à l'article 5-2 des statuts du SIGERLy, une commune adhérente peut décider de transférer une nouvelle compétence. Pour des raisons de mutualisation et de bonne gestion technique, administrative et financière, les communes de Brignais et de Saint Didier au Mont d'Or, ont manifesté leur souhait de transférer leur compétence « éclairage public » au SIGERLy, en sus de leur compétence « dissimulation coordonnée des réseaux ».

Par ailleurs, suite à la mise ne place de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), outre Millery, les communes de Brignais, de Chaponost, de Chasselay, de Communay, de Saint Symphorien d'Ozon, de Ternay et de Vourles ont manifesté leur souhait de transférer cette compétence.

Les modifications qui en découlent concernent uniquement l'article 1 des statuts du syndicat, avec l'ajout de ces communes dans les différents blocs de compétences concernés.

Conformément à l'article 5 des statuts du SIGERLY, les communes adhérentes doivent donner leur avis car il s'agit là d'une modification des statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER la modification des statuts du SIGERLY, avec l'ajout des communes de Brignais et de St Didier au Mont d'Or, dans la liste des communes adhérentes à la compétence « éclairage public », pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 ;**
- **D'AUTORISER la modification des statuts du SIGERLY pour l'intégration du bloc « Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) » intégrant les communes de Millery, Brignais, Chaponost, Chasselay, Communay, Saint Symphorien d'Ozon, Ternay et Vourles pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 ;**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance

Stéphane THEVENARD